

CONCOURS RÉGIONAL IMAGES PROJÉTÉES COULEUR

SAISON 2022/2023

Le commissaire Images Projetées Couleur : Geneviève Monchiet

mail : genevieve.monchiet@gmail.com

• CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Le concours Régional est ouvert à tous les membres de l'UR18, sauf aux membres qualifiés en Coupe de France ou en National 1. Pour les clubs participant à la Coupe de France, seuls les membres n'y participant pas, pourront proposer des photos. En cas de sélection de leurs images, les participants devront cependant être à jour de leur cotisation fédérale pour voir leurs images monter en National 2.

Sujet libre :

- L'auteur prend la responsabilité des sujets présentés.
- Nombre de photos par club : **illimité**
- Nombre de photos par auteur pour les images couleurs : 3 photos présentées sur support numérique.

• PRÉSENTATION DES PHOTOS :

Chaque fichier sera fourni en HDEF :

- format **JPEG**,
- Taille : **1920 pixels en horizontal x 1920 pixels en vertical** (valeurs maximum),
- Poids du fichier de **3 Mo maximum**,
- Profil : **sRGB**

Attention ! Enregistrer les images dans leur sens de lecture (vertical ou horizontal). En cas d'erreur, l'image sera présentée telle quelle et aucune modification ne sera apportée par les organisateurs.

• INSCRIPTION ET ENVOI DES PHOTOS :

L'inscription de chaque adhérent et l'envoi des photos HDEF devront s'effectuer avant le 13 mars 2023 minuit, via le portail concours du site de la PF

<http://outils.federation-photo.fr/concours/>

Seules les personnes suivantes sont habilitées à inscrire l'ensemble des participants du club :

- Président(e) du club
- Trésorier(e)
- Secrétaire

Pour se connecter, saisir le numéro d'adhérent (10 chiffres) et le mot de passe (5 chiffres) qui se trouvent au dos de la carte FPF.

• MODALITÉS DE PARTICIPATION :

La même image (ou image très proche) ne peut participer la même année dans plus d'une discipline (Images Projetées, Couleur Papier, Monochrome Papier) qualificative pour les concours nationaux.

Le commissaire se réserve le droit de retirer toute photo présentant un caractère non conforme aux bonnes mœurs.

Date limite d'enregistrement : **avant le 13 mars 2023 minuit**

• JUGEMENT :

Modalités : Jugement par Internet

- Inscription et saisie des photographies : 02 janvier au 13 mars 2023 minuit
- date de la compétition : 18 mars 2023
- Date de remise des résultats : 25 mars 2023

Composition du jury : 3 personnes extérieures ou non à l'UR18.

Le jury se verra présenter les photos en totalité avant de noter de 20 (meilleure note) à 6.

• PALMARÈS :

- Classement par œuvre
- Classement par club : sur les 6 meilleures photos, avec un minimum de 3 auteurs par club
- Classement par auteur : sur les 3 meilleures photos
- Coup de cœur de chaque juge
- Coup de cœur du président de l'UR18
- Coup de cœur du commissaire
- Paysage
- Portrait
- Sport
- Créativité

• SÉLECTION POUR LE CONCOURS NATIONAL :

Ce sont les images présentées en Régional qui montent en National 2. Le quota d'auteurs participant au National 2 est fixé par le Commissariat National en fonction des résultats de l'année précédente.

Les auteurs ayant obtenu les meilleures notes seront qualifiés. En cas d'ex-æquo, le jury sera souverain afin de déterminer les auteurs participant au National 2. Le Commissariat Régional informera les participants au National de la disponibilité et des résultats de leurs œuvres.

• **GARANTIES :**

Toute photo ne respectant pas ce règlement sera systématiquement disqualifiée. La participation au Concours Régional IP Couleur implique l'acceptation du présent règlement.

Le Commissaire,
Geneviève Monchiet